



## Droit de l'immobilier et fiscal

Par **LORIDAN**, le **05/12/2011 à 12:35**

Bonjour,

Je suis divorcé et, je viens de rencontrer une femme qui a acheté il y a quelques mois un bien immobilier avec obtention d'un prêt à taux zéro en fonction de ses revenus.

L'administration fiscale peut -elle au cas où nous habiterions ensemble prendre en compte mes revenus et de ce fait demander le remboursement anticipé du PTZ?

Merci de votre réponse,

JL LORIDAN

Par **mclerot**, le **12/09/2012 à 14:39**

Sachant que l'[investissement immobilier](#) et le prêt qui va avec ont été fait en son nom je ne pense pas.

Et à mon avis il faudrait également que vous déclariez communément afin que le Fisc tienne compte de vos revenus

Par **edith1034**, le **12/09/2012 à 18:06**

non puisqu'elle est divorcée

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **alterego**, le **12/09/2012 à 18:52**

Restez concubins.